GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

44 RUE DE LA BRETONNERIE - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1
SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20
SERVICE COMMERCANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.29.11.11

R E C E P I S S E D E D E P O T

FRANCE FORMALITES

3 BOULEVARD DU PALAIS

75180 PARIS CEDEX 04

V/REF :
N/REF : 86 B 384 / A-686

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/02/2003, SOUS LE NUMERO A-686,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 22/01/2003

CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
CIRETEC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
ZONE D'ACTIVITE DE SAINT AY
45130 MEUNG SUR LOIRE

R.C.S ORLEANS 338 731 326 (86 B 384)

LE GREFFIER

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

Société par actions simplifiée
"CIRETEC"
Capital : 150 000 Euros
Siège social : Zone d'Activités
SAINT-AY (Loiret)
R.C.S. ORLEANS B 338 731 326
(Numéro de gestion : 86 B 384)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 22 JANVIER 2003

PREMIERE DECISION

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Eric JEANTEUR de ses fonctions de Président de la société, à compter du 31 décembre 2002 ; quitus de sa gestion lui sera donné lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

L'associée unique décide de nommer aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Eric JEANTEUR, pour une durée indéterminée, Monsieur Claude BOULAY, né le 29 avril 1953 à CHATEAUDUN (Eure et Loir), demeurant à QUIERS SUR BEZONDE (Loiret), 29, rue des Estivaux.

Monsieur Claude BOULAY, dont les anciennes fonctions de Directeur général prennent fin à compter de ce jour, est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la société.

Monsieur Claude BOULAY, présent à l'assemblée, déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président de la société et qu'en conséquence, il accepte sa nomination.

DEUXIEME DECISION

Conformément au souhait exprimé par Monsieur Claude BOULAY, l'associée unique nomme aux fonctions de Directeur général, à compter de ce jour, Monsieur Patrick QUERTIER, né le 7 septembre 1950, à ERMONT (Val d'Oise), demeurant à BRIGNANCOURT (Val d'Oise), 26, rue de la Jeunesse, Le Clos des Groues, pour une durée indéterminée.

Monsieur Patrick QUERTIER, nouveau Directeur général remplaçant Monsieur Claude BOULAY nommé aux fonctions de Président de la société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social.

En outre, dans les rapports entre associés, le Directeur général agit dans les mêmes limites que celles imposées au Président et fixées par les statuts de la société.

Monsieur Patrick QUERTIER, présent à l'assemblée, déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Directeur général de la société et qu'en conséquence, il accepte sa nomination.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

.....

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Monsieur Claude BOULAY